



Mairie de Presles-en-Brie

REPUBLICQUE FRANCAISE
Département de Seine-et-Marne

Compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 02 juin 2020

Le mardi deux juin deux mille vingt, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Presles-en-Brie, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Dominique RODRIGUEZ, Maire.

PRÉSENTS : Monsieur RODRIGUEZ Dominique, **Maire**.

Mesdames RICHARD Rolande et RAULT Carole et Messieurs BONNIN Patrick, LANDRY Daniel et LOUISE DIT MAUGER Philippe, **Adjoint**s au Maire.

Mesdames ASTRUC Malaury, DESFORGES Sandrine, GOUPIL Severine, JENTGEN Lydia, MARTIN Marina, MONFRONT Natalia, PIEDADE Carine et Messieurs, FERNANDEZ Nicolas, HARAND Jérôme, LA-CROIX Sébastien, MONGAULT Patrick et THAUVIN Régis, **Conseillers municipaux**.

ABSENT EXCUSÉ : Monsieur DERAMEZ Pascal

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame RICHARD Rolande

Le quorum étant atteint, la réunion du conseil municipal débute à 20 heures et 30minutes sous la présidence de Monsieur Dominique RODRIGUEZ. Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à consulter le procès-verbal du dernier Conseil Municipal du 25 mai 2020. Son approbation est prononcée à l'unanimité.

I. Informations du Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que 10 D.I.A. (Déclaration d'Intention d'Aliéner) ont été effectuées depuis le 03 mars 2020.

Il présente également les dépenses de la commune de plus de 5 000€ du 03 mars au 02 juin 2020 :

| Dépenses de la commune de plus de 5 000€ du 03 mars au 02 juin 2020 | |
|--|---------------------|
| Type de dépenses | Montant en € |
| LEPY architectes | 15 600,00 |
| SEMEIO architecture | 15 600,00 |
| LGR (ordinateurs portables) | 5 472,00 |
| | |
| Engagements | |
| COLAS travaux de voiries 2019 | 54 552,00 |
| AEDIFICEM suivi et étude de maîtrise d'œuvre | 22 272,00 |

Complexe multimodal :

Certains points doivent être étudiés notamment les différentes solutions de chauffage pour lesquelles des propositions doivent être faites. La pose de panneaux photovoltaïques ne sera pas envisageable. La Municipalité se réserve le montage de certains postes afin de faire quelques économies y compris au niveau du parking.

Monsieur le Maire précise que commencer le mandat avec ce projet de complexe multimodal est structurant et intéressant.

Ordinateurs portables :

Monsieur le Maire précise qu'en cas d'aggravation de l'épidémie, les ordinateurs portables pourront être utilisés pour le télétravail.

II. Election des délégués aux organismes externes :

Monsieur le Maire rappelle le rôle de chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Il est rappelé que les représentants du SIETOM et du SMAB doivent être respectivement élus par la Communauté de Communes du Val Briard (CCVB) et le SICTEU. Cependant, au vu de l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal souhaite proposer à ces deux assemblées des conseillers municipaux susceptibles de les représenter au sein des deux EPCI. Le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner les représentants aux organismes externes uninominale à scrutin public.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENLEVEMENT ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE TOURNAN-EN-BRIE (S.I.E.T.O.M)

TITULAIRES

- 1) Dominique Rodriguez
- 2) Philippe Louise Dit Mauger

SUPPLEANTS

- 1) Daniel Landry
- 2) Régis Thauvin

- **à l'unanimité.**

SYNDICAT MIXTE A VOCATION MULTIPLE DE LA REGION DE TOURNAN-EN-BRIE (S.M.A.V.O.M.)

TITULAIRES

- 1) Marina Martin
- 2) Carole Rault
- 3) Carine Piedade

SUPPLEANTS

- 1) Sébastien Lacroix
- 2) Patrick Mongault
- 3) Malaury Astruc

- **à l'unanimité.**

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA REGION DE TOURNAN-EN-BRIE (S.M.I.A.E.P.)

TITULAIRES

- 1) Patrick Bonnin
- 2) Rolande Richard

SUPPLEANTS

- 1) Daniel Landry
- 2) Jérôme Harand

- **à l'unanimité.**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES EAUX USEES (S.I.C.T.E.U.)**

TITULAIRES

- 1) Dominique Rodriguez
- 2) Philippe Louise Dit Mauger
- 3) Jérôme Harand

SUPPLEANTS

- 1) Nicolas Fernandez
- 2) Patrick Bonnin

- à l'unanimité.

SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DES BOUES (S.M.A.B)

TITULAIRES

- 1) Dominique Rodriguez
- 2) Philippe Louise Dit Mauger
- 3) Nicolas Fernandez

SUPPLEANTS

- 1) Patrick Bonnin
- 2) Rolande Richard
- 3) Sandrine Desforges

- à l'unanimité.

**SYNDICAT MIXTE CENTRE BRIE D'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF (S.I.C.B.A.N.C.)**

TITULAIRES

- 1) Carole Rault
- 2) Philippe Louise Dit Mauger

SUPPLEANTS

- 1) Daniel Landry

- à l'unanimité.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE-ET-MARNE (S.D.E.S.M.)

TITULAIRES

- 1) Patrick Bonnin
- 2) Patrick Mongault

SUPPLEANT

- 1) Régis Thauvin

- à l'unanimité.

**SYNDICAT MIXTE POUR L'ASSAINISSEMENT ET LA GESTION DES EAUX DU BASSIN
VERSANT DE L'YERRES (S.Y.A.G.E.)**

TITULAIRES

- 1) Marina Martin

SUPPLEANT

- 1) Séverine Goupil

- à l'unanimité.

COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (C.N.A.S.)

ELU

- 1) Marina Martin

AGENT

- 1) Katia Student

- à l'unanimité.

III. Election des membres de la Commission d'Appels d'Offres (C.A.O.)

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des dispositions du Code des marchés publics, la Commission d'Appels d'Offres doit être constituée de trois membres titulaires et de trois suppléants. L'élection à bulletin secret se déroule au scrutin de liste sans panachage et à la représentation proportionnelle.

Une liste se porte candidate.

Il est procédé au vote dans les mêmes conditions que pour l'élection des adjoints au maire

| | |
|---|-----------|
| - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 18 |
| - Nombre de bulletins blancs ou nuls : | 0 |
| - Suffrages exprimés : | 18 |
| - Majorité absolue : | 9 |

La liste candidate a obtenu **18 voix**.

Sont donc élus les membres à la Commission d'Appel d'Offres suivants :

TITULAIRES :

- 1) Dominique Rodriguez
- 2) Philippe Louise Dit Mauger
- 3) Daniel Landry

SUPPLEANTS :

- 1) Patrick Bonnin
- 2) Rolande Richard
- 3) Nicolas Fernandez

IV. Election des membres du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Monsieur le Maire rappelle qu'en application l'article L 123-6 du Code de l'action sociale et des familles, il est nécessaire de désigner des membres représentants du Conseil Municipal et des membres externes au sein du Centre Communal d'Action Sociale.

Monsieur le Maire ajoute également que les personnes extérieures au Conseil Municipal qui souhaitent participer au CCAS sont invitées à se manifester.

Le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, de fixer à 8 le nombre de membres issus du conseil municipal.

Une liste se porte candidate.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité les membres du Conseil Municipal au sein du Centre Communal de l'Action Sociale (C.C.A.S.):

- ***Monsieur Dominique RODRIGUEZ,***
- ***Monsieur Patrick BONNIN***
- ***Madame Rolande RICHARD***
- ***Madame Carole RAULT***
- ***Madame Sandrine DESFORGES***
- ***Madame Lydia JENTGEN***
- ***Monsieur Nicolas FERNANDEZ***
- ***Madame Carine PIEDADE***

V. Designation des représentants du Conseil Municipal au sein de l'Association Presloise d'Animation (A.P.A.)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est prévu de désigner des membres de cette assemblée au sein de l'Association Presloise d'Animation.

Le Conseil Municipal désigne :

- Président : *Madame Carole RAULT*
- Membres : *Monsieur Philippe LOUISE DIT MAUGER*
Monsieur Patrick MONGAULT
Madame Lydia JENTGEN
Madame Séverine GOUPIL

Ces derniers sont élus à l'unanimité.

VI. Taux des taxes des impôts directs

Suite à la notification par les services fiscaux de l'état 1259 en date du 04 mars, le conseil est sollicité pour débattre des taux d'imposition des taxes directes locales.

Monsieur le Maire rappelle que les dépenses municipales doivent être en cohérence avec les ressources. Le trésorier a félicité la gestion exemplaire de la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité décide les taux des taxes directes locales 2019 identiques à ceux de 2018, soient :

- *Taxes Foncières Bâties* *21,84 %*
- *Taxes Foncières Non Bâti :* *51,11 %*

VII. Attribution du marché « concours restreint pour la construction d'une salle polyvalente et d'un gymnase »

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir le groupement ayant le bureau d'études Lemoal & Lemoal architectes comme mandataire pour un montant d'honoraires s'élevant à 288 042,00 € H.T., soit 9,2% du montant prévisionnel des travaux.

Après en avoir débattu le Conseil Municipal, décide et à l'unanimité, d'attribuer le marché « construction d'une salle polyvalente et d'un gymnase » au groupement ayant le bureau d'études Lemoal & Lemoal architectes comme mandataire pour un montant d'honoraires s'élevant à 288 042,00 Euros H.T., soit 9,2% du montant prévisionnel des travaux.

| | |
|---|------------------------------|
| <i>Mandataire Lemoal Lemoal</i> | <i>157 522,11 Euros H.T.</i> |
| <i>Cotraitant1 eco+</i> | <i>28 326,57 Euros H.T.</i> |
| <i>Cotraitant2 Espace Temps</i> | <i>42 754,49 Euros H.T.</i> |
| <i>Cotraitant3 Bollinger + Grohmann</i> | <i>36 761,97 Euros H.T.</i> |
| <i>Cotraitant4 Acoustibel</i> | <i>8 287,70 Euros H.T.</i> |
| <i>Cotraitant5 2IDF</i> | <i>14 389,17 Euros H.T.</i> |

VIII. Création d'un emploi fonctionnel de catégorie A

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de créer un emploi fonctionnel de catégorie A dans le cadre du recrutement du futur Directeur Général des Services.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité de créer un emploi fonctionnel de catégorie A.

IX. Montant du loyer du logement sis 12bis rue du Stade

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de revoir le montant du loyer d'un logement communal situé au 12bis rue du Stade, pour un agent municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe à l'unanimité le montant du loyer à hauteur de 400€ du logement communal se trouvant au 12bis rue du Stade.

X. Vente équipement extérieur

L'assemblée est informée du souhait exprimé d'un administré d'acquérir un tuyau d'arrosage enrouleur appartenant à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de vendre un tuyau d'arrosage enrouleur à 2 200€ pièce.

XI. Tarifs et règlement intérieur des services enfance : ALSH et cantine

Un projet de nouveaux tarifs pour le service enfance est présenté avec une augmentation de 1,5%.

Le courrier daté du 15 novembre 2019 de la direction générale des finances publiques relatif à la règlementation du paiement des prestations de l'ALSH et de cantine, nous informe que ces derniers ne manieront plus de numéraire.

Monsieur le Maire propose donc de modifier le règlement de l'accueil de loisirs municipal et de la cantine afin, d'une part de retirer le moyen de paiement en espèces et d'autre part de le considérer comme « approuvé » dès lors qu'une inscription à la cantine sera validée par la Mairie.

Après débat, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité:

- ***à compter du 1^{er} septembre 2020, les tarifs ALSH et cantine augmentés de 1,5%***
- ***à compter de ce jour les modifications précitées sur le règlement intérieur de l'accueil de loisirs municipal***

En fermeture de séance, Monsieur le Maire demande l'autorisation de nommer la salle de lecture de la Médiathèque « Delphine DHERMONS » en hommage de la Directrice Générale des Services de la Commune qu'elle a été durant 22 ans. L'inauguration sera organisée en septembre en présence de son mari, de ses 2 enfants et de ses parents.

Un arrêté régissant les alentours du secteur de l'Etang de Villegenard permettra de mettre fin aux désordres actuels.

La séance est levée à 21h30.